



## Non respect du devis et des regles de l'art

Par **manolo**, le **26/08/2008** à **20:39**

nous avons signé un devis avec une entreprise pour la renovation de notre toiture. le responsable des travaux a modifié certaines prestations ; En effet Nous avons choisi un systeme d'isolation par caisson qu'il n'a pas mis en oeuvre pretextant le mauvais temps et pour ne pas retarder le chantier. Il a également modifier le type de tuiles retenues nous indiquant que l'architecte des batiments de france l'avait refusée Or suite à notre appel téléphonique à ce dernier nous avons la possibilité de mettre les tuiles initialement retenues.

Nous n'avons signé aucun avenant pour ces modifications de plus certaines prestations sont loin de respecter les règles de l'art. Le responsable des travaux à fait reprendre certaines choses par un employé qualifié cependant nous ne souhaitons pas poursuivre les travaux avec cette entreprise.

Sommes nous en droit de le faire et éventuellement de demander à cette entreprise au bord du bilan de reprendre l'ensemble des prestations afin de respecter le devis.

Sommes nous en droit de lui demander un dédommagement